

**Postulat Michel Miéville et consorts – Des valeurs biométriques aussi pour les autorisations de séjour d'étrangers**

*Texte déposé*

La population suisse dans sa grande majorité est passée du passeport suisse conventionnel au passeport contenant les mesures biométriques. Ce changement s'est fait à la grande satisfaction de la plupart des voyageurs se rendant souvent à l'étranger. Ce document permet une plus grande sécurité des données, des contrôles plus performants et améliore ainsi les contrôles des passagers aux portiques automatiques.

Les événements tragiques de Berlin, ainsi que d'autres actes terroristes en Europe, ont apporté la preuve qu'une personne pouvait voyager sous plusieurs identités dans toute l'Europe.

Lors de contrôles ou de la recherche de personnes, les valeurs biométriques sont un avantage considérable et permettent de renforcer l'efficacité des contrôles. Ces valeurs facilitent considérablement le travail des douaniers, des autorités de contrôle de la population et de la police.

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat de bien vouloir étudier la possibilité d'étendre les valeurs biométriques à tous les titres d'autorisation de séjour délivrés par le canton de Vaud.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Michel Miéville  
et 26 cosignataires*

*Développement*

**M. Michel Miéville (UDC) :** — Les événements tragiques de Berlin ainsi que d'autres actes terroristes en Europe ont apporté la preuve qu'une personne pouvait voyager sous plusieurs titres d'identité dans l'Europe entière. De plus, j'ai connaissance de personnes qui travaillent régulièrement avec le titre de séjour de leur frère, sœur, cousin ou cousine. Rien de plus facile que d'en mémoriser le nom, le prénom et la date de naissance. Ni vu ni connu, voilà un travailleur au noir supplémentaire.

L'intégration de mesures biométriques permettra un meilleur contrôle des personnes habitant le canton, voire découragera peut-être le genre d'activités que j'ai évoqué. Le canton délivre lui-même tout titre de séjour et, vous et moi, nous devons rendre dans le quartier du Flon pour renouveler notre passeport et pour régler les émoluments.

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'étendre les valeurs biométriques à tout titre d'autorisation de séjour délivré dans le canton de Vaud.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**